

INSCRIPTION

Concours

Mon bel épouvantail
en objets recyclés

GARÉOULT

Saison 2

CONFECTIONNEZ LE VOTRE
&
INSCRIVEZ-VOUS !



✿ Inscriptions avant le 24 avril 2026

✿ Vote du public le Jeudi 14 mai 2026 pendant la Fête du Terroir

✿ Modalités de participation en Mairie ou sur www.gareoult.fr

Renseignements

Service événementiel 04 94 72 87 08
www.gareoult.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION

Mon bel épouvantail

Saison 2

JEUDI 14 MAI 2026

à retourner complété et signé AVANT LE 24 AVRIL 2026
en Mairie ou par mail à : communication@gareoult.fr

Merci d'écrire en lettres CAPITALES

NOM DE L'ÉPOUVANTAIL :

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Si représentant une structure , précisez :

Nom :

(Association, école, ALSH, maison de retraite, entreprise)

Adresse complète :

CP : Ville :

Portable :

Adresse Mail : @.....

- Souhaite participer au concours «**Mon bel épouvantail**»
- Accepte le règlement.
- M'engage à déposer ma création **avant le LUNDI 11 MAI 2026**
(En Mairie - Sur rendez-vous au 04 94 72 87 08)

Fait à..... le.....

Signature :

RÉGLEMENT

Partie à conserver



Dans le cadre de la **Fête du Terroir du jeudi 14 mai 2026**, la Ville de Garéoult organise, pour la deuxième année consécutive, un **concours d'épouvantails** en objets recyclés. Les créations seront exposées en centre-ville afin que les visiteurs puissent voter durant la journée.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

- * Le concours est gratuit et ouvert à tous les Garéoultais
- * La participation peut se faire de manière individuelle (*par famille*) ou via une structure

Obligations des participants :

- * S'inscrire via le bulletin de participation disponible en mairie et sur le site de la ville www.gareoult.fr rubrique agenda **avant le 24 avril 2026**.
- * Déposer l'épouvantail **avant le lundi 11 mai 2026** sur rendez-vous auprès du Service événementiel : 04 94 72 87 08
- * Accepter le présent règlement

ARTICLE 2 : CONSIGNES DE CONCEPTION

L'épouvantail proposé dans le cadre de ce concours DOIT :

- * Être réalisé en volume et mesurer entre 1m50 et 2m50
- * Être confectionné en objets recyclés et de seconde main. L'usage de matériaux naturels (*paille, bois...*) est autorisé.
- * Être équipé d'un socle stable (*muni, si possible de roulettes*)
- * Les participants devront donner un nom à leur épouvantail (*à mentionner sur le bulletin d'inscription*)

(?) La Ville de Garéoult refusera toutes créations contenant des matières dangereuses et/ou tranchantes et toutes celles qu'elle jugerait inappropriée ou tendancieuse.

L'épouvantail proposé dans le cadre de ce concours NE DOIT PAS:

- * Être identifiable et faire apparaître le nom du participant ou de la structure concernée

ARTICLE 3 : VOTE DU PUBLIC ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- * Le public est invité à voter le jour de la **Fête du terroir de 9h00 à 16h00**.
- * Des bulletins de vote et une urne seront à la disposition du public
- * La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à 16h30

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ

- * Les participants au concours acceptent que leur épouvantail soit exposé en Mairie et en centre ville le jour de la **Fête du Terroir**.
- * Les participants pourront récupérer leur épouvantail **à partir de 17h, le 14 mai 2026**.
(En cas d'impossibilité de le récupérer le jour de la Fête, il sera conservé au service technique jusqu'au 22 mai 2026. Passé ce délai, il sera considéré comme propriété de la ville de Garéoult)
- * L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

- * Chaque participant autorise expressément le service Communication de la Ville de Garéoult à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ainsi que son épouvantail, sur tous supports (*print ou numériques*) y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 6 : ANNULATION, INTEMPERIES

- * En cas de force majeure, d'intempéries ou pour des raisons de sécurité, la Ville de Garéoult se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours d'épouvantails en objets recyclés. Dans ce cas, aucune indemnisation ne pourra être versée aux participants.

ARTICLE 7 : CONSENTEMENT

- * Le présent règlement est consultable en Mairie, sur le site de la Ville et le jour même de la manifestation.
- * Le participant certifie en avoir pris connaissance et en accepter les différentes clauses.

Fête du **TERROIR**

Garéoult - Centre-ville



MARCHÉ PRODUCEURS
& ARTISANS

ANIMATIONS GRATUITES

AMBiance MUSICALE

MINI FERME

CONCOURS
D'ÉPOUVANTAILS



**JEUDI
MAI 14**

Toute la journée

Renseignements

Service événementiel
04 94 72 87 08

